

Pays : Roumanie

Commission : Commerce et industrie

Problématique : Comment concilier respect des accords de libre-échange de l'UE et respect de l'environnement dans la relance du commerce international hors UE ?

La Roumanie est un pays de l'Europe de l'Est qui a des frontières avec la Bulgarie, la Serbie, la Hongrie, l'Ukraine et la Moldavie, c'est une république semi-présidentielle avec un chef du gouvernement, le premier ministre, et un chef de l'Etat, le président. Les fonctions exécutives sont partagées entre le gouvernement et le président. La Roumanie a été le premier pays en Europe centrale et orientale à avoir des relations officielles avec la Communauté européenne. En janvier 1974, un accord a inclus le Roumanie dans le système généralisé de préférence de la communauté, il s'agit d'une série d'accords visant à faciliter les échanges commerciaux avec la CEE (Communauté Economique Européenne). En 1980, la Roumanie a reconnu la CEE par la signature d'un accord créant la Commission mixte Roumanie – CEE, tout en signant un accord sur les produits industriels. Les relations diplomatiques entre la Roumanie et l'Union Européenne commencent à partir de 1990, suivies en 1991 par un accord commercial et de coopération. Les dispositions commerciales de ce dernier sont mises en œuvre en 1993, puis la totalité de l'accord entre en vigueur en février 1995, elle va ensuite rejoindre l'UE en janvier 2007 mais conserve à ce jour sa monnaie, le leu roumain.

Mais comment, l'UE peut-elle développer le commerce international hors UE conformément aux accords de libre-échange qu'elle a signés, tout en respectant les normes environnementales nécessaires au respect de l'Accord de Paris ?

Ceci pose la question de savoir comment préserver l'économie des pays et permettre leur développement économique tout en prenant en compte la préservation de l'environnement. La Roumanie, a énormément souffert des crises économiques, entre autres celle de 2008, mais le commerce avec les pays de l'UE ainsi que ceux hors de l'UE lui ont permis et lui permettront de développer son économie. Le commerce extérieur représente 84% de son PIB. Environ 75% des ces exportations et importations sont vers l'UE et donc environ 25% avec des pays non membres de l'UE. Ce commerce va ainsi être permettre à la Roumanie d'être mieux en mesure de consacrer plus de moyens pour le respect de l'environnement.

Dans le contexte des transformations majeures intervenues après 1989, l'adoption d'une nouvelle constitution démocratique, le 8 décembre 1991 a constitué l'instrument politique et juridique principal pour établir les nouvelles assises de la société roumaine, y compris dans le domaine de l'environnement. Bien que cette loi fondamentale ne comprenne pas dans sa forme initiale des dispositions suffisantes, celles-ci ont constitué un point de départ et une base de développement pour la nouvelle législation de l'environnement. En ce qui concerne les dispositions spécifiques, si l'article 20 de la constitution roumaine régit les rapports entre le droit interne et les traités internationaux se référant aux droits de l'homme, l'article 41(6) prévoit sous le titre "le droit à la propriété privé" que "le droit de propriété s'exerce en respectant les charges relevant de la protection de l'environnement". De même, l'article 134(2) prévoit que "l'Etat doit assurer..." parmi d'autres "la restauration et la protection de l'environnement, ainsi que la préservation de l'équilibre écologique". C'est donc une obligation de l'Etat d'assurer la restauration et la protection de l'environnement, ainsi que la préservation de l'équilibre écologique.

La Roumanie est pour la relance du commerce avec les pays hors UE car ils sont bénéfiques au développement économique et social de la Roumanie. L'accord Mercosur par exemple, entre l'UE et l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay a permis a plus de 250 entreprises roumaines d'exporter dans ces pays à une valeur de 229 millions d'euros, et d'importer pour plus de 407 millions d'euros, Ou encore le CETA entre l'UE et le Canada, qui est le troisième plus grand partenaire commercial de la Roumanie en dehors de l'UE, a permis a plus de 300 entreprises roumaines d'exporter leurs produits, principalement des parties de voitures, des meubles ou d'autres produits à une valeur de 200 millions

d'euros vers le Canada et des importations d'une valeur de plus de 260 millions d'euros. Malgré cette différence dans les exportations et importations, la Roumanie a réussi à faire croître son PIB, elle était en 2017 le pays ayant le 2ème taux de croissance de PIB. Ce commerce international va faire perdre une partie de son autonomie à la Roumanie mais va lui permettre de se spécialiser et de développer la production de certains produits, comme les automobiles (7%), leurs parties (9%), des conducteurs électriques isolés (5,3%), des huiles de pétrole (3%) etc.... La production de la Roumanie reste quand même centrée sur l'agriculture, qui représente 4% du PIB et emploie plus de 20% de la population active, la Roumanie est devenue le 7ème producteur agricole de l'UE. La Roumanie a une balance commerciale excédentaire avec des exportations de marchandises qui s'élevaient à 70 milliards d'euros et des importations qui s'élèvent à 88 milliards d'euros en 2019.

La pandémie a entraîné d'importantes difficultés financières pour la Roumanie, qui a donc dû demander une subvention de l'UE. Dans l'évaluation de cette requête, la Commission Européenne a constaté que le plan de la Roumanie consacre 41% de son enveloppe totale à des mesures qui soutiennent la transition verte. Le plan prévoit des mesures visant à éliminer progressivement la production d'électricité à partir de charbon et de lignite d'ici 2032. Les réformes en faveur du transport durable prévoient la décarbonisation du transport routier, une fiscalité verte, des incitations en faveur de l'utilisation de véhicules à émission nulle, et un transfert modal par voie ferrée et par voie d'eau. Le plan met également fortement l'accent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments privés et publics. Ce plan a été approuvé par la Commission Européenne qui a doté la Roumanie d'une enveloppe de 29,2 Milliards d'euros.

Mais la Roumanie compte aussi sur les investissements étrangers (UE et hors UE) pour contribuer à cette transition verte. La Roumanie n'impose plus de taxes douanières pour les échanges commerciaux avec l'UE. Pour les autres pays, les droits de douane sont généralement bas, et la Roumanie applique le tarif douanier commun de l'UE.